



## Communiqué de presse

Montpellier, Toulouse, le 23 mars 2018

### Assemblée plénière : la Région adopte son 1<sup>er</sup> Plan d'actions transversal pour la prise en compte des handicaps

Réunie en Assemblée plénière sous la présidence de Carole Delga, le 23 mars 2018, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a adopté son 1<sup>er</sup> Plan d'actions régional pour la prise en compte des handicaps. Ce plan, présenté par la vice-présidente Marie Piqué, se décline en 20 actions prioritaires pour la période 2018-2021. Il s'est nourri d'échanges et de propositions, émanant des associations représentatives des personnes en situation de handicap, rassemblées au sein de l'Instance de Dialogue et de Concertation ad hoc, créée il y a un peu plus d'un an par la Région.

« Ce premier Plan d'actions réaffirme et renouvèle un engagement qui m'est cher : faire avancer concrètement l'inclusion des personnes en situation de handicap. À travers une prise en compte efficace et opérationnelle, l'ensemble des politiques que nous menons à la Région sont mobilisées pour faire levier en faveur de l'accessibilité de tout, pour toutes et tous. Les logements, les bâtiments publics par exemple doivent parfaitement tenir compte de la singularité des personnes en situation de handicap et s'adapter à leurs besoins. Nous agissons également pour favoriser l'accès à l'emploi et à la formation. Depuis deux ans, un rendez-vous régional annuel de sensibilisation et de partage est organisé, la solidarité étant bel et bien le liant de notre société » a notamment annoncé Carole Delga.

À travers ce plan, élaboré selon une méthode transversale et participative, la Région consolide à la fois ses politiques existantes et propose des actions innovantes, **pour agir concrètement**, sur le quotidien des personnes en situation de handicap.

#### Les 20 actions prioritaires du 1<sup>er</sup> Plan régional 2018-2021

- **Action n°1** : Agir en concertation et avec des dispositifs innovants ciblés sur les besoins des personnes en situation de handicap (dont un appel à projets innovants)
- **Action n°2** : Déployer de nouveaux moyens pour une plus grande inclusion des jeunes scolarisé.e.s et étudiant.e.s en milieu ordinaire
- **Action n°3** : Prendre en compte les différentes situations de handicap dans le Service Public Régional de l'Orientation
- **Action n°4** : Amplifier les possibilités d'accès à l'apprentissage pour les personnes en situation de handicap
- **Action n°5** : Mieux accompagner dans leur cursus les apprenti.e.s. atteint.e.s de troubles « Dys » (dyslexie, dysorthographe, dysgraphie, dysphasie, dyscalculies, troubles de l'attention)
- **Action n°6** : Prévoir des formations aux pré-requis pour accompagner l'entrée d'adultes en situation de handicap dans certaines formations et notamment, au Pôle d'excellence en informatique
- **Action n°7** : Prévoir des formations de formateurs pour accompagner l'insertion professionnelle
- **Action n°8** : Rendre les formations sanitaires et sociales accessibles dans le cadre du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales
- **Action n°9** : Favoriser la mobilité internationale des apprenant.e.s. en situation de handicap
- **Action n°10** : Accompagner les créateur.rice.s d'entreprises en situation de handicap
- **Action n°11** : Soutenir financièrement les projets de développement des entreprises adaptées avec les Pass et Contrat Occitanie
- **Action n°12** : Organiser une journée « Innovation et Handicap »
- **Action n°13** : Rendre accessible le sport de haut niveau aux personnes en situation de handicap

- **Action n°14** : Rendre accessible la culture aux personnes en situation de handicap
- **Action n°15** : Rendre accessible le tourisme et les espaces naturels aux personnes en situation de handicap
- **Action n°16** : Inciter à la mise en accessibilité des logements sociaux, des logements des communes à vocation sociale ainsi que des bâtiments publics des communes
- **Action n°17** : Mieux inclure les agent.e.s en situation de handicap dans la collectivité
- **Action n°18** : Rendre accessibles les bâtiments régionaux / identifier des axes de travail pour aller vers une meilleure qualité d'usage des bâtiments publics
- **Action n°19** : Mieux communiquer avec les personnes en situation de handicap
- **Action n°20** : Favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap via la commande publique

**En 2018, la Région mobilise près de 95 M€ dans plusieurs dispositifs et actions favorisant l'inclusion des handicaps**

Elle agit pour la **mise en accessibilité** des lycées, des bâtiments régionaux, des gares et points d'arrêts routiers, par exemple. Elle incite par ailleurs les collectivités locales dans la réalisation de travaux permettant l'accessibilité de leurs bâtiments, grâce à une enveloppe de **6 M€**.

La Région amplifie le programme « **Sport et Handicap** » qui permet de favoriser les pratiques sportives et handisports, en développant notamment la formation de bénévoles et l'organisation de manifestations spécifiques. Le programme est doté d'un budget de près de **200 000 €** et a soutenu l'an passé **71 structures**.

Contact presse :

Nina WÖHREL : [nina.wohrel@laregion.fr](mailto:nina.wohrel@laregion.fr) - Tél. : 05 61 33 53 58 // 07 72 24 84 17

Montpellier : [presse-region@laregion.fr](mailto:presse-region@laregion.fr) - Toulouse : [service.presse@laregion.fr](mailto:service.presse@laregion.fr)

Suivez-nous sur le compte [Twitter](#) du service presse : [@presseoccitanie](#)